

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°604

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2025

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 III et L. 1321-1 et suivants ;

Vu le code général des impôts (CGI) et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n 023/2020 du conseil communautaire du 24 septembre 2024 portant reconnaissance de l'intérêt communautaire de la route de Servon (dénommée depuis, « route de Férolles »),

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 3 juin 2025, relatif à l'évaluation des charges liées à l'entretien de la Route de Férolles et aux travaux de réfection de la chaussée,

Considérant l'approbation du rapport CLECT à l'unanimité des membres de la commission lors de la séance du 3 juin 2025,

Considérant l'article 1609 nonies C du Code général des impôts qui prévoit que le rapport de la CLECT doit être transmis aux communes dans les neuf mois qui suivent le transfert de la compétence,

Vu l'avis de la Commission finances, budget ;

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis à la commune d'Ozoir-la-la ferrière, le 5 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOPTE le rapport de la CLECT du 3 juin 2025 ci-annexé,

AUTORISE Madame le maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération sera adressée au Président de la Communauté de communes les Portes Briardes entre villes et forêts.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

Le Maire,
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Absents : 3
Pouvoirs : 6
Votants : 32*

Convoqués le : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Indira GOKOUL, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA, Madame Sonia LOPES.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Françoise MILLET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLACK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter l'arrivée de Monsieur Karim ALLEK après le vote de la délibération n°598 (Procès-verbal d'installation d'un nouveau membre du Conseil municipal)

* Il est à noter l'arrivée de Madame Sonia LOPES après le vote de la délibération n°601 (Election d'un (e) délégué (e) suppléant (e) au sein du syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos)

* Il est à noter que Madame Christine FLECK a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du votes des comptes administratifs, objet des délibérations n° 612 à 615, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.

* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°623 (Année 2025 – budget principal – budget supplémentaire), et est revenue avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)

* Il est à noter que Monsieur Teddy ROBIN a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)

* Il est à noter que Monsieur Patrick VORDONIS a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs) et est revenu avant le vote de la délibération n°625 (Recours au recrutement des agents publics dans le cadre d'activités accessoires et fixation des taux horaires de rémunération)

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com